



Concertation du public
Projet de définition des zones d'accélération
des énergies renouvelables
Du 26 octobre 2023 au 12 novembre 2023

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023 fait de la planification territoriale des ENR une priorité.

Dans ce cadre, les communes peuvent définir après concertation avec les administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones ne sont pas des zones exclusives, d'autres projets pourront être autorisés en dehors.

Les porteurs de projet seront quoi qu'il en soit, incités à se diriger vers ces zones d'accélération. La loi mettra en place des avantages financiers pour les porteurs de projet s'installant sur ces zones. Ces avantages ne sont pour l'heure pas encore définis.

Concernant notre territoire, le classement en Site Patrimonial Remarquable des communes déléguées d'Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, l'appartenance au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi qu'au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, ne rend a priori possible que des projets orientés vers le photovoltaïque.

Sur le territoire de la commune d'Aÿ-Champagne, il est proposé de retenir 3 zones dont le détail est indiqué ci-après.

Une fois la concertation publique réalisée, le projet sera soumis à délibération du Conseil municipal.

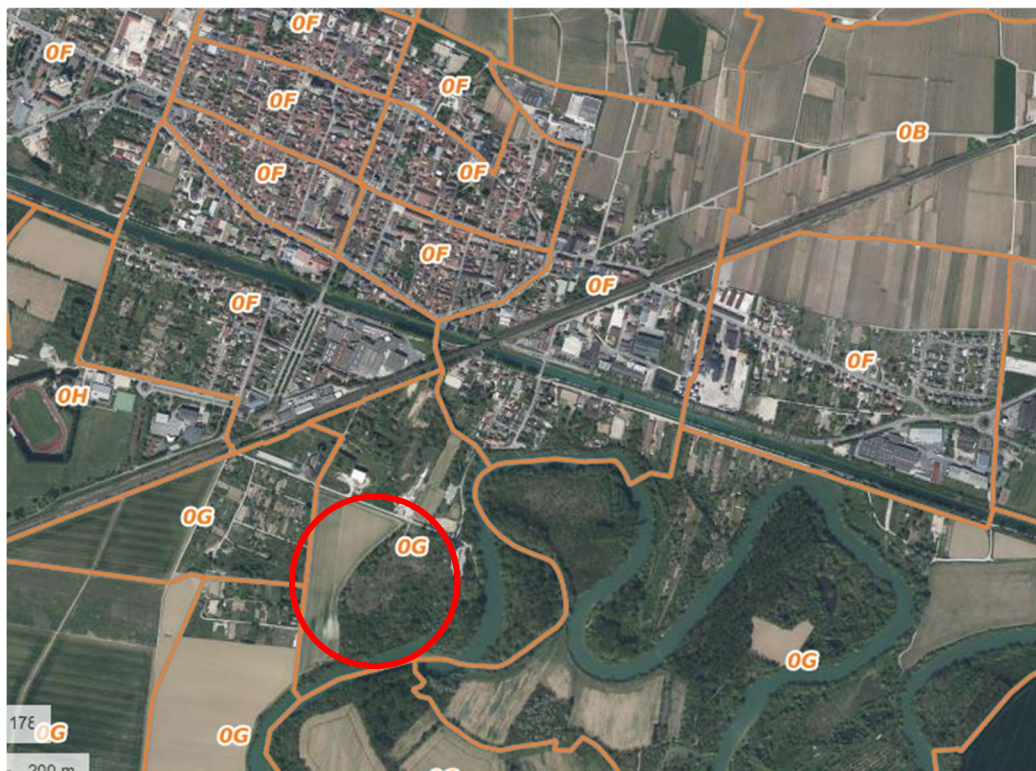
Le public peut faire part de ses observations jusqu'au 12 novembre selon les modalités suivantes:

- Sur le registre disponible à l'accueil de la Mairie d'Aÿ, de la Mairie de Mareuil-sur-Aÿ et de la Mairie de Bisseuil
- Par mail à administration@ay-champagne.fr
- Par courrier adressé à Monsieur le Maire d'Aÿ-Champagne – Place Henri Martin 51160 Aÿ-Champagne

Parcelles cadastrées section G 50, G 46, G 47 et G 49

Cette zone située à Aÿ longeant la Marne est d'ores et déjà identifiée par un porteur de projet photovoltaïque comme une zone permettant le développement potentiel d'un projet ENR sur la parcelle G 50. Il est proposé d'inclure également les parcelles contiguës.

Le projet en cours d'étude portant sur la parcelle G 50 permettrait de produire 3279 MWh soit 25,38% de la consommation résidentielle totale de la commune.



Parcelles cadastrées section G 719, G 722, G 723, G 724, G 726, G 727, G 728, G 740, G 741

Cette zone correspond au terrain de l'ancienne casse automobile de Mareuil-sur-Aÿ située en bordure de la route Départementale n°1. Il s'agit d'un ancien site industriel à réhabiliter. L'objectif principal est un projet de renaturation et mise en valeur de la biodiversité sur le site. L'utilisation d'une partie de la surface pour un projet photovoltaïque poursuivrait cette logique écologique et de développement durable.



Zone d'activité du Trouilly (Mareuil-sur-Aÿ) - parcelles ZD 002, 003 et ZD 697 – en cours de division, les références cadastrales seront modifiées prochainement suite aux ventes des terrains.

Cette zone d'activité sur laquelle des bâtiments viticoles à grande surface de toiture vont s'implanter pourrait permettre le développement d'un projet photovoltaïque.

Il est précisé que tout projet restera soumis aux préconisations et avis de la mission UNESCO ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France pour respecter la situation spécifique du lieu.

